

BON DE COMMANDE

ALPES ISERE HABITAT
1 RUE DE LA BERJALLIERE
38300 BOURGOIN JALLIEU

Interlocuteur commande : ARRIBERT NADINE
Vérificateur prestation : CHATELAIN FLORENT
06 71 12 35 48
florent.chatelain@alpes habitat.fr
Date début intervention : 16/11/2022
Date fin intervention : 09/12/2022

EMS - JUEN
16 RUE BAUDELAIRE

38500 VOIRON

N° fournisseur : 238056
Tel : 06 81 72 09 70
E-mail : commande.emsjuen@ems-batiment.fr

N°Commande	Date	N°Marché	N° d'Opération	Devis
22045785-1	16/11/2022	2020.0046		

Adresse d'exécution : 00564L0144 REZ DE CHAUSSEE
LOGT VACANT
15 N IMP AMBROISE CROIZAT
PORTE 144
38090 VILLEFONTAINE

N° de sinistre :

Prestations	Objet de la commande	Quantité	Unité ou forfait	Montant HT	TVA
	Réclamation PL/335499 TRAVAUX TCE remis en conformité logement selon quitus 7495				
ENTTCE47	Ajustement des portes, détalonnage -	1	95	95	10
ENTTCE24	Baignoire toute dimension, robinetterie mitigeuse, ensemble de douche, de l habillage baignoire, raccords, joints-	1	455	455	10
ENTTCE58	Diagnostic état installation intérieure électricité d'un logement avec Consuel et contrôle du dispositif DAAF.-	1	56,7	56,7	10
ENTTCE19	Dépose, ragréage, fourniture et pose du sol PVC pour une pièce comprise entre 13,01m2 et 25m2-	2	700	1400	10
ENTTCE10	Faïence blanche pour une surface comprise entre 3,01m2 et 6m2 : Préparation (dépose de l ancienne) et pose faïence.-	2	265	530	10
ENTTCE23	Fourniture et pose meuble sous-évier, évier, remplacement par une robinetterie mitigeuse, raccords, joints-	1	350	350	10
ENTTCE59	Mise en place de la liaison équipotential (terre pieces d eau)-	1	200	200	10
ENTTCE06	Mur et plafond pour une pièce supérieure à 13m2 : préparation et mise en peinture (2 couches)-	1	970	970	10
GENERIQUE	PRESTATION GNERIQUE POUR BPU-	1620,09	1	1620,09	10
ENTTCE60	Remise en état du tableau électrique et des fusibles-	1	80	80	10
ENTTCE62	Remplacement applique-	2	44	88	10

IMPORTANT : NOS NUMEROS DE COMMANDE ET DE FOURNISSEUR DOIVENT IMPERATIVEMENT APPARAÎTRE SUR LES FACTURES
Vos factures doivent être déposées sur le portail CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr/>

Règlement par VIREMENT à 30 jours date de réception de la facture.

ALPES ISERE HABITAT

CS 32549 – 38035 GRENOBLE CEDEX 2

ENTTCE55	Remplacement d une porte interieure toutes dimension largeur 63 à 93cm-	1	210	210	10
ENTTCE56	Remplacement de porte coulissante de placard (120 à 180cm) y compris rail haut et bas et roulettes-	1	214	214	10
ENTTCE57	Remplacement de porte coulissante de placard (181 à 300cm) y compris rail haut et bas et roulettes-	1	320	320	10
ENTTCE65	Remplacement douille (douilles DCL)-	11	32	352	10

Taux de TVA	Montant HT	Montant TVA	Total TTC
10 %	6 940,79	694,08	7 634,87

Budget	Tranche	Répartition %
26436 2022/BDB00/GL/R6132		100

Attestation simplifiée¹

Référence commande : 22045785-1
Fournisseur : EMS - JUEN
Référence ESI : 00564L0144

1) Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) :
Nom : ALPES ISERE HABITAT Prénom :
Adresse : Commune : Code postal :

2) Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) [AUTNAT]

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de plus de 50% des millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : 15 N IMP AMBROISE CROIZAT Commune : VILLEFONTAINE Code postal : 38090

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) : [AUTQUAL]

3) Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :

☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures
☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ j'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

4) Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à : BOURGOIN JALLIEU, le 21/11/2022

(1) Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

(2) Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre 1)

Attestation simplifiée (Annexe)

- Référence de la commande :22045785-1
- Nom du fournisseur de la commande : EMS - JUEN

Liste des éléments de patrimoine concernés par la présente commande et ouvrant droit à taux réduit de TVA :

Référence	Adresse
00564L0144	15 N IMP AMBROISE CROIZAT PORTE 144 38090 VILLEFONTAINE